



Directives

pour le Match inter-cantonal 300m fusil et 50m carabine ainsi que 50m et 25m pistolet dans le cadre de la 58^e Fête fédérale de tir 2020

Edition 2018 - Page 1

Doc.-N° 1.3.2.2 f

La Fédération sportive suisse de tir (FST) édicte, sur la base de la Convention passée avec la Société organisatrice «Fête fédérale de tir 2020 Lucerne (FFT 2020)» les directives suivantes pour le Match inter-cantonal 2020 (MIC 2020):

1. ORGANISATION

La FST constitue une Direction de projet (DP) MIC 2020 chargée de mettre sur pied cette manifestation en collaboration avec le Comité d'organisation (CO) de la FFT 2020.

2. PRINCIPES

Le MIC 2020 est ouvert à toutes les Sociétés cantonales de tir (SCT) et Sous-Fédérations; chaque canton peut aligner un groupe par discipline. Les disciplines ont été fixées par la FST en accord avec le CO FFT 2020.

3. COMPÉTITIONS

No	Discipline/arme	Position/Classe d'âge	Participants/ groupe
1	300m fusil	3 positions Elite	3
2	300m fusil standard	2 positions Elite	4
3	300m arme d'ordonnance	2 positions Elite	4
4	300m fusil	3 positions jusqu'à U21	3
5	300m fusil	Couché Elite	3
6	300m arme d'ordonnance	Couché Elite	4
7	50m carabine	3 positions Elite	3
8	50m carabine	Couché Elite	3
9	50m carabine	3 positions jusqu'à U21	3
10	50m carabine	Couché jusqu'à U21	3
11	50m pistolet programme A	Elite	3
12	50m pistolet programme B	Elite	3
13	25m pistolet programme C	Elite	3
14	25m pistolet programme C	Jusqu'à U21	3

4. RÈGLES PARTICULIÈRES RELATIVES À LA PARTICIPATION

En règle générale, les différentes disciplines du MIC ne sont organisées que si au moins

- 18 groupes de l'Elite resp.
- 10 groupes de la relève jusqu'à U21

y prennent définitivement part.

Un participant ¹ ne peut être aligné que dans un seul groupe.

Tous les participants (hommes et femmes) de l'Elite et de la relève jusqu'à U21 (nés en 2000 et plus jeunes; cf. chiffres 8.4, 9.3 et 9.4 ainsi que 11.2) sont mis sur pied d'égalité.

5. DATES ET LIEUX DES COMPÉTITIONS

Le MIC 2020 se déroulera les 10 et 11.07.2020 dans les stands de tir suivants:

N°	Discipline MIC	Dates	Lieux		
			Emmen	Kriens	Lucerne- Indoor
300m fusil divers positions					
1	Fusil 3 positions Elite	10.07.2020	X	-	-
2	Fusil standard 2 positions Elite	11.07.2020	-	X	-
3	Arme d'ordonnance 2 positions	10.07.2020	-	X	-
4	Fusil 3 positions jusqu'à U21	11.07.2020	X	-	-
300m fusil couché					
5	Fusil couché Elite	11.07.2020	X	-	-
6	Arme d'ordonnance couché	10.07.2020	X	-	-
50m carabine					
7	Carabine 3 positions Elite	10.07.2020	-	X	-
8	Carabine 3 positions jusqu'à U21	10.07.2020	-	-	X
9	Carabine couché Elite	11.07.2020	-	X	-
10	Carabine couché jusqu'à U21	11.07.2020	-	X	-
50m pistolet					
11	Pistolet programme A Elite	10.07.2020	X	-	-
12	Pistolet programme B Elite	11.07.2020	X	-	-
25m pistolet					
13	Pistolet programme C Elite	10.07.2020	X	-	-
14	Pistolet programme C jusqu'à U21	11.07.2020	X	-	-

¹ Remarque: si pour une question pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées

Le début des compétitions ainsi que les horaires détaillés des différentes disciplines seront fixés dans les Dispositions d'exécution (DE) de la FST pour le MIC 2020, qui seront disponibles dès le 30.11.2019.

6. DISPOSITIONS D'EXÉCUTION PARTICULIÈRES

Au fusil resp. à la carabine, le MIC 2020 a lieu selon les règles suivantes:

<i>Compétitions</i>	<i>Chiffre des directives MIC 2020</i>	<i>Règles appliquées</i>	<i>Remarques</i>
300m, fusil	8.1, 8.4 et 8.5	Règles ISSF	Toute munition jusqu'au calibre 8mm au maximum , pouvant être tirée sans aucun danger pour les tireurs ou le personnel du stand. Interdiction de toute munition à balles traçantes, perforantes ou incendiaires (chiffre 7.4.6 des Règles ISSF)
300m, fusil	8.2	RTSp FST	
300m, fusil	8.3 et 8.6	RTSp FST	Munition selon le chiffre 12.10 des Directives MIC 2020
50m, carabine	9.1 à 9.4	Règles ISSF	Munition selon le chiffre 12.10 des Directives MIC 2020

Au pistolet, le MIC 2020 a lieu selon les règles suivantes:

<i>Compétitions</i>	<i>Chiffre des directives MIC 2020</i>	<i>Règles appliquées</i>	<i>Remarques</i>
50m programme A	10.1	Règles ISSF	Munition selon le chiffre 12.10 des Directives MIC 2020
50m programme B	10.2	RTSp FST	
25m programme C	11.1 et 11.2	RTSp FST	

7. DROIT DE PARTICIPATION

Les membres des groupes doivent être

- a. citoyens suisses.
- b. depuis six mois au moins membres licenciés de leur Société de base affiliée à la SCT/SF en question.

Au maximum, un ressortissant étranger pourra faire partie d'un groupe et ceci pour autant qu'il soit membre licencié de sa Société de base affiliée à la SCT/SF en question depuis le 01.01.2019.

Les ressortissants suisses habitant hors du canton ou à l'étranger ne peuvent faire partie d'un groupe que s'ils sont membres licenciés de leur Société de base affiliée à SCT/SF en question depuis le 01.01.2020.

8. PLAN DE TIR 300m

8.1 Fusils 3 positions, Elite

Armes	Fusils libres et Fusils standards
Visuel	Cible A 10
Nombre de coups	60, soit 20 couché, 20 debout et 20 à genou, à tirer dans cet ordre
Déroulement	Selon ISSF
Classement	Selon chiffre 12.14 des Directives MIC 2020

8.2 Fusils standards 2 positions, Elite

Armes	Fusils standards
Visuel	Cible A 10
Nombre de coups	60, soit 30 couché et 30 à genou, à tirer dans cet ordre
Déroulement	Selon RTSp FST
Classement	Selon chiffre 12.14 des Directives MIC 2020

8.3 Fusils d'ordonnance, 2 positions

Armes	Fusils d'assaut 57 et 90, Mousqueton et Fusil long
Visuel	Cible A 10
Nombre de coups	60, selon les dispositions particulières suivantes
Déroulement	Selon RTSp FST
Particularités	La succession des parties du programme doit être respectée, soit: <ol style="list-style-type: none"> 1. 30 coups, coup par coup, couché, <ul style="list-style-type: none"> . F ass 57 et 90 sur bipied . Mousqueton et Fusil long couché, bras franc 2. 30 coups, coup par coup, à genou, magasin engagé 3. Dans les positions «couché» et «à genou» l'utilisation d'un magasin court selon le catalogue des moyens auxiliaires du DDPS est autorisé (Fass 57 = 6, 10 ou 15 coups; Fass 90 = 5 ou 10 coups)
Classement	Selon chiffre 12.14 des Directives MIC 2020.

8.4 Fusil 3 positions, jusqu'à U21

Années naissance	Juniors jusqu'à U21 (2000 et plus jeunes)
Armes	Fusils libres et Fusils standards
Visuel	Cible A 10
Nombre de coups	60, soit 20 couché, 20 debout et 20 à genou, à tirer dans cet ordre
Déroulement	Selon ISSF
Classement	Selon chiffre 12.14 des Directives MIC 2020

8.5 Fusil couché, Elite

Armes	Fusils libres ou Fusils standards
Visuel	Cible A 10
Nombre de coups	60 coups, coup par coup, en 6 passes de 10 coups, couché
Déroulement	Selon ISSF
Classement	Selon chiffre 12.14 des Directives MIC 2020
Restriction	Un canton ne peut participer au MIC fusil couché que si il a aligné un groupe: a. au MIC fusil 3 positions Elite selon le chiffre 8.1 <u>et/ou</u> b. au MIC fusil standard 2 positions selon le chiffre 8.2

8.6 Armes d'ordonnance couché

Armes	Fusils d'assaut 57 et 90, Mousqueton et Fusil long
Visuel	Cible A 10
Nombre de coups	60 coups, coup par coup, en 6 passe en 6 passes de 10 coups
Déroulement	Selon RTSp FST
Dispositions particulières	Dans les positions «couché» et «à genou» l'utilisation d'un magasin court selon le catalogue des moyens auxiliaires du DDPS est autorisé (Fass 57 = 6, 10 ou 15 coups; Fass 90 = 5 ou 10 coups)
Classement	Selon chiffre 12.14 des Directives MIC 2020
Restriction	Un canton ne peut participer au MIC armes d'ordonnance couché que s'il a aligné un groupe au MIC armes d'ordonnance 2 positions selon le chiffre 8.3

9. PLAN DE TIR CARABINE 50m

9.1 Carabine 3 positions, Elite

Armes	Carabine 50m
Visuel	Cible A 10
Nombre de coups	60, soit 20 couché, 20 debout et 20 à genou, à tirer dans cet ordre
Déroulement	Selon ISSF
Classement	Selon chiffre 12.14 des Directives MIC 2020

9.2 Carabine couché, Elite

Armes	Carabine 50m
Visuel	Cible A 10
Nombre de coups	60 coups, coup par coup, en 6 passe en 6 passes de 10 coups, couché
Déroulement	Selon ISSF (poids de la détente libre)
Classement	Selon chiffre 12.14 des Directives MIC 2020
Restriction	Un canton ne peut participer au MIC fusil couché Elite que s'il a aligné un groupe au MIC carabine 3 positions Elite selon le chiffre 9.1

9.3 Carabine 3 positions, jusqu'à U21

Années naissance	Juniors jusqu'à U21 (2000 et plus jeunes)
Armes	Carabine 50m
Visuel	Cible A 10
Nombre de coups	60, soit 20 couché, 20 debout et 20 à genou, à tirer dans cet ordre
Déroulement	Selon ISSF
Classement	Selon chiffre 12.14 des Directives MIC 2020

9.4 Carabine couché, jusqu'à U21

Années de naissance	Classes d'âge jusqu'à U21 (2000 et plus jeunes)
Armes	Carabine 50m
Visuel	Cible A 10
Nombre de coups	60 coups, coup par coup, en 6 passe en 6 passes de 10 coups, couché
Déroulement	Selon ISSF
Classement	Selon chiffre 12.14 des Directives MIC 2020
Restriction	Un canton ne peut participer au MIC fusil couché, jusqu'à U21 que s'il a aligné un groupe au MIC carabine 3 positions jusqu'à U21, selon le chiffre 9.3.

10. PLAN DE TIR PISTOLET 50m

10.1 Programme A Elite

Armes	Pistolets 50m (PL)
Visuel	Cible pistolet 50m (PP-10, 50cm)
Programme et n. de coups	60, six passes de 10 coups, coup par coup
Déroulement	Selon ISSF
Classement	Selon chiffre 12.14 des Directives MIC 2020

10.2 Programme B Elite

Armes	Pistolets/Revolvers à percussion annulaire, Pistolets d'ordonnance et Pistolets admis pour les Exercices fédéraux, selon RTSp, Règles techniques pistolet
Visuel	Cible P-10, 1.0m, avec zones d'évaluation de 1 à 10 points
Programme et n. de coups	1 ^{ère} partie: 30 coups précision, en 6 séries de 5 coups, temps par série: cinq minutes à partir du commandement 2 ^e partie: 30 coups feu de série, en 6 séries de 5 coups, temps par série: 30 secondes à partir du commandement (avant le commandement «Attention, Start», l'arme peut être tenue prête à 45 degrés)
Déroulement	Selon RTSp FST
Dispositions particulières	Selon le chiffre 3.2.3 «Particularités pour la maîtrise B» (Doc.-N° 4.02.01 f) Commandements et déroulements des compétitions de tir au pistolet.
Classement	Selon chiffre 12.14 des Directives MIC 2020

11. PLAN DE TIR PISTOLET 25m

11.1 Programme C Elite

Armes	Pistolets/Revolvers à percussion annulaire, Pistolets/Revolvers à percussion centrale, Pistolets d'ordonnance et Pistolets admis pour les Exercices fédéraux, selon RTSp, Règles techniques pistolet
Visuel	1 ^{ère} partie: Cible de précision 25 m (PP10, 50cm) 2 ^e partie: Cible pistolet vitesse 25 m ISSF avec zones d'évaluation de 5 à 10 points
Programme et n. de coups	1 ^{ère} partie: 30 coups précision, en 6 séries de 5 coups, temps par série cinq minutes dès commandement «Start» 2 ^e partie: 30 coups vitesse, en 6 séries de 5 coups, la cible est visible pendant 3 sec. et disparaît pendant 7 sec. entre les coups
Déroulement	Selon RTSp FST
Dispositions particulières	Selon le chiffre 4.6 des Commandements et déroulements des compétitions de tir au pistolet (Doc.-N° 4.02.01 f).
Classement	Selon chiffre 12.14 des Directives MIC 2020

11.2 Programme C jusqu'à U21

Années naissance	Juniors jusqu'à U21 (2000 et plus jeunes)
Armes	Pistolets/Revolvers à percussion annulaire, Pistolets/Revolvers à percussion centrale, pistolets d'ordonnance et Pistolets admis pour les exercices fédéraux selon RTSp, Règles techniques pistolet
Visuel	1 ^{ère} partie: Cible précision pistolet 25 m (PP10, 50cm) 2 ^e partie: Cible pistolet vitesse 25 m ISSF, avec zones d'évaluation de 5 à 10 points
Programme et n. de coups	1 ^{ère} partie: 30 coups précision, en 6 séries de 5 coups, temps par série cinq minutes dès le commandement «Start» 2 ^e partie: 30 coups vitesse, en 6 séries de 5 coups, la cible est visible pendant 3 sec. et disparaît pendant 7 sec. entre les coups
Déroulement	Selon RTSp FST
Dispositions particulières	Selon le chiffre 4.6 des Commandements et déroulements des compétitions de tir au pistolet (Doc.-N° 4.02.01 f).
Classement	Selon chiffre 12.14 des Directives MIC 2020

12. DISPOSITIONS GENERALES

12.1 Inscriptions

Selon Dispositions d'exécution de la FST pour le MIC 2020. La procédure d'inscription se déroule en ligne, en trois phases:

1. Déclaration d'intention, par discipline (base pour la planification élémentaire): d'ici au 31.10.2018.
2. Inscription définitive des groupes, par discipline (base pour la planification définitive): d'ici au 30.09.2019.
3. Inscription nominative, par groupe et discipline (base pour les listes des relèves): d'ici au 30.05.2020.

Les envois d'inscriptions définitives de groupes après le délai prévu ne pourront être prises en compte qui si le nombre de cibles à disposition le permet; la Direction du projet MIC 2020 décide définitivement.

12.2 Horaire du déroulement

Selon Dispositions d'exécution de la FST pour le MIC 2020.

12.3 Age minimal

L'âge minimal fixé dans les Règles du tir sportif (RTSp) de la FST est valable pour toutes les disciplines.

En ce qui concerne les participants jusqu'à U21, les conditions mentionnées dans les DE pour le tir des juniors doivent être respectées.

12.4 Mutations

Selon les DE pour la FFT 2020, les mutations sont possibles avant le début du concours. Une taxe sera prélevée pour chaque mutation. Seules les mutations annoncées par les SCT/SF au moyen du formulaire électronique mis à disposition par l'organisateur seront acceptées.

12.5 Taxes d'inscription (sans munition)

Disciplines	Par groupe	Montant
Elite fusil 300m (disciplines FST)	Groupes de 4 tireurs	Fr. 360.-
Elite fusil 300m (disciplines ISSF)	Groupes de 3 tireurs	Fr. 270.-
Elite carabine 50m	Groupes de 3 tireurs	Fr. 270.-
Elite pistole 25m resp. 50m	Groupes de 3 tireurs	Fr. 270.-
Groupes jusqu'à U21 fusil 300m/carabine 50m et pistolet 25m	Groupes de 3 tireurs	Fr. 210.-

Les taxes d'inscription doivent être versées lors de l'inscription définitive des groupes (cf. chiffre 12.1 al. 2); l'inscription ne sera enregistrée que si le versement a lieu simultanément.

Si l'inscription définitive d'un groupe est retirée (cf. chiffre 12.1 al. 2) ou si l'inscription nominative (cf. chiffre 12.1 al. 3) n'est pas envoyée à temps, les taxes payées ne sont pas remboursées mais versées à la FST.

12.6 Instruction des fonctionnaires et des juges

La FST organise leur instruction en collaboration avec le CO FFT 2020.

12.7 Surveillance

Le CO FFT 2020 met à disposition les installations et le personnel nécessaires, d'entente avec la DP MIC 2020.

La DP MIC 2020 nomme les directeurs de tir nécessaires pour toutes les disciplines ainsi que les membres du jury (jury de concours, jury d'appel et jury du classement).

12.8 Réclamations

Les réclamations sur le déroulement du tir, les résultats individuels, les interprétations des directives et des règlements, doivent être adressées **immédiatement à la Direction du tir du MIC 2020**. Le tireur concerné ne peut pas continuer le tir. La Direction du tir statue sur de telles réclamations.

Les décisions et les dispositions de la Direction du tir peuvent être **immédiatement contestées auprès du jury de concours** en première instance.

Contre toutes les décisions du jury de concours, un **recours** écrit peut être adressé dans les 20 minutes au **jury d'appel**. Celui-ci tranche définitivement. La caution à déposer s'élève à Fr. 50.-.

Les recours contre les résultats et les classements des groupes affichés sur le tableau officiel **doivent être adressés immédiatement** et par écrit **au jury de classement**, au plus tard dans les 20 minutes qui suivent leur publication. Le jury de classement tranche définitivement. La caution à déposer s'élève à Fr. 50.-.

12.9 Contrôle des armes et de l'habillement

Les contrôles sont effectués selon les Règles ISSF, respectivement les RTSp de la FST, ainsi que les DE pour le MIC 2020.

Seuls les participants au MIC 2020 sont soumis à ce contrôle des armes et de l'habillement. En ce qui concerne les participants aux autres compétitions de la FFT 2020, les contrôles sont exécutés conformément aux directives figurant dans le plan de tir de la FFT 2020.

La Direction du tir a le droit de contrôler le poids de la détente et celui des armes de sport avant et après le tir. Les infractions seront poursuivies conformément aux Règles ISSF, respectivement aux RTSp.

12.10 Munition

Seule la munition d'ordonnance remise par les organisateurs de la manifestation peut être tirée; le prix de vente de la munition sera fixé dans les DE pour la FFT 2020.

Exceptions:

- **les compétitions au Fusil 300m qui sont organisées selon les Règles ISSF** (cf. chiffre 6 des Directives pour le MIC 2020);
- **les compétitions à la carabine 50m, qui sont organisées selon les Règles ISSF** (cf. chiffre 6 des Directives pour le MIC 2020);
- **les disciplines Pistolet avec les Pistolets de sport** (gros et petit calibres), **les Revolvers et les Pistolets libres**.

pour lesquelles la munition doit être fournie par les tireurs.

12.11 Moyens auxiliaires

Les Règles ISSF, respectivement les RTSp de la FST et le Catalogue des moyens auxiliaires SAT (Form 27.132) seront appliqués.

12.12 Allègements de position

Conformément aux RTSp, aucun allègement de position n'est accordé. Les tireurs IPC ne peuvent participer au MIC qu'avec les teams IPC; un tel team est invité pour chaque discipline. Les règles de tir de l'IPC seront appliquées.

12.13 Marquage des coups

Toutes les compétitions ont lieu sur des installations à marquage électronique, à l'exception des disciplines pistolet 25m, tirées sur cibles en carton.

12.14 Classement

a. Palmarès

Par discipline, il est établi un classement des groupes et un des résultats individuels.

b. Evaluation

Groupes

Le total du groupe détermine le rang. En cas d'égalité de points, l'évaluation se fait ainsi:

1. Appui par le plus grand nombre de mouches du groupe (sauf pour le programme pistolet B à 50m);
2. Appui par les passes les plus élevées de tout le groupe, dans l'ordre inverse du tir (dernière passe, avant-dernière passe, etc.);
3. Appui par le plus grand nombre de 10, 9, 8, etc., de tout le groupe.

Individuels

Le total des 60 coups de compétition détermine le rang. En cas d'égalité de points, l'évaluation se fait ainsi:

1. Appui par le plus grand nombre de mouches (sauf pour le programme pistolet B à 50m);
2. Appui par les passes (à 10 coups) les plus élevées, dans l'ordre inverse du tir (6^e passe, 5^e passe, 4^e passe, etc.)
3. Appui par le plus grand nombre de 10, 9, 8, etc.

12.15 Proclamation des résultats

La proclamation des résultats a lieu le jour même du concours, pour chaque discipline, au Centre de Fête, Caserne d'Emmen. A ce sujet, prière de consulter les DE pour la FFT 2020.

Il ne sera pas envoyé de palmarès; ils seront distribués lors de la proclamation des résultats et publiés sur le site internet comme partie intégrale des palmarès de la FFT 2020.

12.16 Distinctions

Un groupe par discipline est déclaré vainqueur. Les tireurs, les remplaçants et les chefs des groupes placés aux premiers, deuxièmes et troisièmes rangs reçoivent une médaille à ruban en or, en argent ou en bronze.

Les trois, respectivement les quatre tireurs de chaque groupe ainsi que le remplaçant et le chef de groupe reçoivent une médaille-souvenir.

Il ne sera pas envoyé de distinctions par courrier postal; les ayant droit doivent être eux-mêmes présents lors de la proclamation des résultats.

12.17 Contrôle anti-dopage

Selon les Directives de la FST relatives à la lutte contre le dopage le MIC 2020 est soumis à contrôle. Il y a donc lieu de tenir compte des dispositions relatives aux autorisations exceptionnelles d'usage à des fins thérapeutiques.

12.18 Infractions aux Prescriptions relatives au MIC 2020

Les RTSp, Règles pour les concours, Chapitre VIII. Règles particulières / Réclamations sont applicables.

12.19 Dispositions d'exécution

La Direction du projet MIC 2020 émet les DE nécessaires pour le MIC 2020.

12.20 Dispositions finales

Pour autant que ces Directives ou les DE ne prévoient pas autre chose, les Règles ISSF et les RTSp de la FST sont valables.

Ces directives

- ont été approuvées par le Comité de la FST le 29.05.2018;
- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment celles des Directives et DE relatives aux MIC précédents;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Luca Filippini	Paul Röthlisberger
Président FST	Responsable du projet MIC 2020